

MAIRIE de MIOS

Mios, le 7 Mai 2013



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MERCREDI 15 MAI 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la décision n°9/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative à la désignation d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre du projet d'agrandissement de la salle restaurant et de construction d'un préau indépendant à l'Ecole Ramonet de Lacanau-de-Mios.
2. Compte rendu de la décision n°10/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative à la signature d'un contrat « Insito – Finance Active » nécessaire au droit d'accès de la plateforme Insito via un accès sécurisé destiné au service des finances (traitement de la gestion de la dette) avec la société FINANCE ACTIVE pour un montant annuel hors-taxes de 2 590 euros couvrant 3 années.
3. Retrait de la délibération du conseil municipal du 26 février 2013 relative à l'indemnité de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} mars.
4. Election à bulletins secrets d'un 8^{ème} Adjoint au Maire.
Détermination par délibération, suite à ce scrutin, des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.
5. Approbation de la convention de partenariat CAP 33 de l'exercice 2013.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ce protocole d'accord à intervenir entre le Conseil Général de la Gironde et la Ville de Mios.
6. Demande de subvention départementale 2013 au titre du F.D.A.E.C..
7. Acquisitions foncières 2013.
Acquisition de parcelles de terrain situées dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté du « Parc du Val de l'Eyre ».
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de Mios, après consultation du service France Domaine de signer les actes notariés à intervenir à cet effet.
8. Jury d'assises pour l'année 2014.
Tirage au sort en séance publique de 18 jurés en vue de la constitution de la liste préparatoire du jury criminel.
9. Désignation de Maître Pierre RICARD, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation pour représenter et défendre la Commune de Mios dans le contentieux qui oppose celle-ci à Madame MANO et Monsieur LAFON, afin de casser et annuler l'ordonnance n° 1301021 du 4 avril 2013 du Juge des référés du Tribunal Administratif de Bordeaux suspendant l'exécution de la délibération du conseil municipal du 31 mai 2012 décidant d'incorporer la parcelle AP, n° 173 dans le domaine communal.